

Bourse aux projets durables

Nom du projet :

ATTENTION : Afin de respecter l'Art. 10 de la Directive relative à la bourse aux projets durables de Vevey, votre projet doit « **être soutenu par dix habitantes et habitants de Vevey ou entités (par ex. commerce, entreprise, association) veveysanne afin de garantir sa pérennité.** »

Liste des 10 personnes/entités (parrains – marraines) soutenant le projet :

Nom	Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			